



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question au Gouvernement n° 2114

Texte de la question

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

M. le président. La parole est à Mme Annie Le Houerou, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Annie Le Houerou. Ma question s'adresse à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Le dynamisme de la démographie française résulte du nombre des naissances comme de l'augmentation de l'espérance de vie. En 2060, près d'un tiers des Français aura plus de soixante ans. Notre société doit donc s'adapter au vieillissement. Nos âgés constituent une richesse pour la France et de nombreux emplois sont susceptibles d'être créés grâce à la *silver economy*. La loi dont nous avons débattu la semaine dernière et que nous voterons avec fierté aujourd'hui relève le défi du vieillissement. Nous avons fait le choix d'un financement reposant sur la solidarité nationale, solidaire et pérenne. Grâce à la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, 645 millions d'euros seront mobilisés pour la politique du grand âge. L'APA, qui bénéficie à 700 000 personnes, sera augmentée afin de financer un nombre accru d'aides à domicile et les bénéficiaires du minimum vieillesse seront exonérés de toute participation financière.

Comme les Français souhaitent rester le plus longtemps possible à domicile, 80 000 logements seront adaptés à la perte d'autonomie. Nous connaissons tous de nombreuses personnes, conjoints ou parents, qui s'impliquent quotidiennement pour aider un proche dépendant auprès duquel une présence est nécessaire. La loi crée une aide au répit leur permettant de mieux concilier vie personnelle et accompagnement. Nous voulons vieillir tout en restant des citoyens à part entière ! À domicile comme en établissement, la liberté d'aller et venir est consacrée par le texte, qui affirme la dignité, l'intimité et la protection des droits de chacun. Pour compléter ces mesures, M. le Premier ministre en a annoncé de nouvelles telles que la revalorisation du minimum vieillesse. Pouvez-vous en développer plus précisément le contenu, madame la ministre, en particulier la prime pour les retraités percevant moins de 1 200 euros par mois ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Vous avez raison, madame Le Houerou, de souligner que les conditions de vie des personnes âgées dans notre pays constituent une préoccupation et une priorité du Gouvernement et de la majorité. C'est la raison pour laquelle M. le Premier ministre a annoncé hier une amélioration du pouvoir d'achat des retraités percevant une retraite inférieure à 1 200 euros par mois. Il s'agit d'un engagement fort compte tenu du très faible taux d'inflation. Deux mesures ont été annoncées. La première consiste à attribuer une prime exceptionnelle de quarante euros qui sera versée en une fois à tous les retraités percevant une retraite globale de moins de 1 200 euros par mois. La seconde concerne plus particulièrement les bénéficiaires du minimum vieillesse, dont je rappelle qu'il s'élève aujourd'hui à 792 euros par mois. Nous avons décidé une amélioration de presque cent euros annuels. Le minimum vieillesse sera porté au-delà de 800 euros par mois, ce qui constitue un geste de solidarité en faveur du pouvoir d'achat

des retraités modestes.

Vous avez également raison, madame la députée, de rappeler que la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement sera votée dans un instant. Je tiens à saluer le travail et l'engagement de Laurence Rossignol et de l'ensemble de la majorité. Il s'agit d'une loi favorable au pouvoir d'achat, d'une loi d'accompagnement de la vie quotidienne des personnes âgées, comportant des changements et des progrès concrets tels que l'amélioration des aides à domicile, dont le coût baissera, et la création très importante d'un droit au répit sous forme d'une aide de 500 euros par an, permettant à ceux qui accompagnent les personnes âgées de souffler. Comme vous le voyez, madame la députée, nous avons la préoccupation de nos aînés. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [Mme Annie Le Houerou](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2114

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [18 septembre 2014](#)